

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23660**

Intitulé

Régisseur vidéo de spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la régisseur/euse vidéo-image réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il/elle gère et coordonne les moyens humains et matériels qui lui sont confiés.

(Cf. Guide des métiers du spectacle vivant / La technique / OPMQC-SV / janvier 2018)

- Préparation et organisation des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure (A1).
- Elaboration et adaptation du plan d'implantation des matériels scéniques (A2).
- Réalisation et direction du montage, des réglages et du démontage des équipements et du matériel (A3).
- Conception et réalisation des effets techniques répondant aux demandes artistiques (A4).
- Régie et conduite technique pendant les spectacles, événements et manifestations (A5).
- Participation aux bonnes conditions d'accueil et de confort du public (A6).
- Encadrement des personnels placés sous sa responsabilité, des conditions d'accueil et de travail des équipes techniques (A7).
- Organisation et participation au rangement et au stockage des équipements et matériels (A8).
- Gestion et participation à l'entretien courant et la maintenance de l'équipement et du matériel scéniques (A9).
- Développement d'une veille sur l'évolution technologique de l'équipement et du matériel scéniques (A10).
- Mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et au public (A11).

Le titulaire est capable de :

Bloc 1 : Préparer / Mettre en œuvre les moyens vidéo pour une installation technique, en autonomie partielle ou totale en fonction des situations

Bloc 2 : Réaliser le démontage d'une installation, le rangement et la maintenance des moyens vidéo en toute autonomie

Bloc 3 : Mettre en œuvre les ressources matérielles d'une régie vidéo en situation d'exploitation d'un spectacle

Bloc 4 : Organiser les ressources matérielles et humaines pour répondre à un projet ou l'exploitation d'un spectacle

Bloc 5 : Développer une méthodologie de travail et une posture professionnelle pour accompagner un projet de régie technique (vidéo)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

Spectacle vivant, événementiel, audiovisuel

Type emplois accessibles

- Régisseur/euse vidéo-image
- Régisseur/euse / Technicien/ne vidéo de spectacle
- Régisseur/euse / Technicien/ne de spectacle

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

L1505 : Image cinématographique et télévisuelle

L1508 : Prise de son et sonorisation

Réglementation d'activités :

En fonction des structures et de leur organisation, il peut être demandé au/à la régisseur/euse de spectacle de fournir l'attestation de suivi de formations spécifiques en prévention des risques.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations, pour les candidats/es issus/es de la formation de Régisseur vidéo du spectacle, se présentent sous la forme de mises en situations professionnelles, organisées autour de réalisation, de type montage, régie et étude de cas, et accompagnées de jeux de rôle, évaluées par des jurys de validation en contrôle continu.

L'évaluation finale, organisée pour les candidats/es issus/es de la formation et les candidats/tes à la VAE, se déroule devant un jury de professionnels/les auprès duquel les candidats/es soutiennent une problématique professionnelle d'encadrement de projet en démontrant une posture professionnelle de niveau régisseur/euse.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 23660 - Préparer / Mettre en oeuvre les moyens vidéo pour une installation technique, en autonomie partielle ou totale en fonction des situations	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">•Préparer, conditionner une commande matérielle vidéo, en toute autonomie, à partir d'une liste et/ou d'une fiche technique•Réaliser le branchement, câblage des moyens vidéo, en toute autonomie, selon un plan d'implantation•Réaliser le dépannage et/ou la maintenance de premier niveau des moyens vidéo, en autonomie partielle ou totale en fonction des habilitations <p>Modalités d'évaluation : Jeu de rôle - Préparation et installation de moyens vidéo en fonction d'une demande et de contraintes techniques données</p> <p>Modalité de certification : En fonction de l'évaluation du Bloc 1, une certification de compétences sera délivrée par le CFPTS après délibérations du jury de certification</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 23660 - Réaliser le démontage d'une installation, le rangement et la maintenance des moyens vidéo en toute autonomie	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">•Procéder au démontage d'une installation avec méthodologie et en toute autonomie•Vérifier, contrôler, tester l'installation vidéo, en toute autonomie ou sous la responsabilité d'un commanditaire (régisseur, concepteur...)•Evaluer la fiabilité d'une installation, en toute autonomie ou sous la responsabilité d'un commanditaire (régisseur, concepteur...)•Procéder aux réglages de l'installation des équipements vidéo, en toute autonomie ou sous la responsabilité d'un commanditaire (régisseur, concepteur...)•Assurer le stockage du matériel <p>Modalités d'évaluation : Jeu de rôle - Préparation et installation de moyens vidéo en fonction d'une demande et de contraintes techniques données</p> <p>Modalité de certification : En fonction de l'évaluation du Bloc 2, une certification de compétences sera délivrée par le CFPTS après délibérations du jury de certification</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 23660 - Mettre en oeuvre les ressources matérielles d'une régie vidéo en situation d'exploitation d'un spectacle</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir/Adapter l'implantation des moyens vidéo pour répondre à une exigence artistique • Créer/Adapter ses outils de régie • Concevoir/Adapter une régie ou une conduite • Réaliser la conduite d'un spectacle • Gérer les imprévus • Vérifier, contrôler, tester l'installation vidéo, en toute autonomie ou sous la responsabilité d'un commanditaire (régisseur, concepteur...) • Évaluer les besoins de dépannage et/ou de maintenance du matériel • Ranger les moyens vidéo selon une organisation prédéfinie (parc matériel ou camion) • Transmettre des informations et/ou des consignes à une équipe technique, à des homologues d'un autre corps de métier et/ou à un supérieur hiérarchique <p>Modalités d'évaluation : Jeu de rôle - Mise en oeuvre de la régie vidéo d'un spectacle ou d'un événement</p> <p>Modalité de certification : En fonction de l'évaluation du Bloc 3, une certification de compétences sera délivrée par le CFPTS après délibérations du jury de certification</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 23660 - Organiser les ressources matérielles et humaines pour répondre à un projet ou l'exploitation d'un spectacle</p>	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir l'implantation des moyens vidéo pour répondre à une exigence artistique • Créer ses outils de régie • Choisir son matériel • Concevoir une organisation matérielle et humaine • Anticiper les problématiques d'un projet • Identifier les mesures compensatoires à mettre en oeuvre <p>Modalités d'évaluation : Etude de cas - Organisation de la mise en oeuvre d'une régie vidéo de spectacle (tournée / exploitation)</p> <p>Modalité de certification : En fonction de l'évaluation du Bloc 4, une certification de compétences sera délivrée par le CFPTS après délibérations du jury de certification</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 23660 - Développer une méthodologie de travail et une posture professionnelle pour accompagner un projet de régie technique (vidéo)	<p>Compétences évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les moyens de développement de ses compétences, de veille sur son métier/secteur, des perspectives professionnelles et/ou d'évolution • Développer un comportement et des réponses techniques au niveau attendu pour un régisseur technique, option vidéo • Argumenter ses choix • Développer une méthodologie de travail / Anticiper et/ou s'adapter à une situation • Présenter une organisation, un projet <p>Modalités d'évaluation : Réflexion écrite - Encadrement humain et/ou matériel d'un projet mettant en oeuvre des installations et/ou équipements vidéo Entretien individuel de positionnement avec le jury de certification</p> <p>Modalité de certification : En fonction de l'évaluation du Bloc 5, une certification de compétences sera délivrée par le CFPTS après délibérations du jury de certification</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury de certification en externe : 1 cadre de direction (président-e du jury), 1 ou 2 régisseur·euse·s vidéo de spectacle en activité, 1 représentant·e du secteur artistique en interne : 1 représentant-e du secteur pédagogique et/ou 1 personnalité qualifiée
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury de certification en externe : 1 cadre de direction (président-e du jury), 1 ou 2 régisseur·euse·s vidéo de spectacle en activité, 1 représentant·e du secteur artistique en interne : 1 représentant-e du secteur pédagogique et/ou 1 personnalité qualifiée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur(euse) vidéo de spectacle" avec effet au 24 juin 2009,

jusqu'au 25 juillet 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Régisseur vidéo de spectacle" avec effet du 25 juillet 2018, jusqu'au 07 août 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

81% des candidats/es obtiennent la certification et sont en emploi.

Autres sources d'information :

www.cfpts.com

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Bagnolet]

Centre de Formation professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS)

92, avenue Gallieni

93170 Bagnolet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation professionnelle aux Techniques du Spectacle (CFPTS) - 92, avenue Gallieni - 93170 Bagnolet

Historique de la certification :